

Québec, le 7 octobre 2014

Monsieur Denis Fafard  
Adjoint au DGA – Développement durable  
Direction générale, Ville de Laval  
Ville de Laval  
1, place du Souvenir  
C .P. 422, Succ. Saint-Martin  
Laval (Québec) H7V 3Z4

**Objet :** Projet de parachèvement de l'autoroute 19 avec voies réservées au transport  
collectif à Laval et Bois-des-Filion  
Questions complémentaires du 7 octobre 2014

Monsieur,

À la suite de la première partie de l'audience publique concernant le projet mentionné, la commission d'enquête et d'examen chargée du dossier désire obtenir des renseignements complémentaires.

Veuillez trouver, annexées à la présente, des questions pour lesquelles la commission souhaite recevoir les réponses **d'ici le 9 octobre prochain** compte tenu de l'échéancier dont elle dispose pour ses travaux.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Renée Poliquin  
Coordonnatrice du secrétariat  
de la commission

p.j Annexe de questions de la commission du BAPE du 7 octobre 2014

## Annexe de questions de la commission du BAPE du 7 octobre 2014

1. Veuillez nous déposer le bilan de la consultation citoyenne que vous avez menée sur le Plan de mobilité durable.
2. Quelle est la fréquence d'utilisation de la piste cyclable le long de la voie ferrée du train de banlieue durant les périodes de pointe du matin et du soir?
3. De manière générale, où en sont les plans de développement des zones d'aménagement écologique particulières (ZAEP) de la région d'étude de l'autoroute 19?
4. Plus spécifiquement, concernant les trois zones d'aménagement écologique particulières que la ville désigne dans le cadre de la Politique de conservation et de mise en valeur des milieux naturels d'intérêt touchées par le projet :
  - a. Quels en sont les contours. Veuillez en faire la localisation sur une carte et fournir leur étendue approximative.
  - b. Veuillez présenter les caractéristiques écologiques de ceux-ci (écosystème, habitats, formations végétales, flore, faune, espèces à statut particulier, etc.), ainsi que les objectifs de conservation et d'aménagement qui y seront poursuivis.